

0640212H
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE MARRACQ
1 RUE DES MONTAGNARDS
64100 BAYONNE
Tel : 0559632965

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 57

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/06/2022

Réuni le : 28/06/2022

Sous la présidence de : Philippe Bousquet

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention ASPTT Billard: sur proposition du chef d'établissement le conseil d'administration approuve le renouvellement d'une convention avec l'ASPTT Billard de Bayonne pour l'année 2022-2023 (en application de la convention nationale "Billard à l'Ecole" MEN-FFB) pour la formation des collégiens à la pratique du billard français, et autorise le chef d'établissement à la signer.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0